



L'habitat participatif en France : une alternative sociale à la « crise » ?

Il Cohousing in Francia : un'alternativa sociale alla 'crisi'?

Sabrina BRESSON

*Maître-assistante en sociologie
UMR 7218 LAVUE (Centre de Recherche sur l'Habitat)*

Résumé : *L'habitat participatif renvoie à des opérations portées par des groupes de citoyens désireux de concevoir, construire et gérer collectivement leurs logements. Son développement récent en France interroge les processus de transformations sociales liés aux crises économique, écologique et sociopolitique du début du XXI^e siècle. Ainsi, à partir d'enquêtes de terrain réalisées à Strasbourg et Grenoble, l'article analyse les alternatives que suggère l'habitat participatif en termes d'accès au logement, de développement urbain durable et de participation citoyenne. Si les expériences observées permettent clairement de dépasser les aspirations individuelles et de renforcer l'implication collective des citoyens dans la production de la ville, le « coût social » qu'elles impliquent, en termes de ressources culturelles, d'engagement et de temps, pose la question du rôle des institutions et de leur capacité à accompagner ces initiatives et/ou à en assurer l'égalité d'accès.*

Mots-clés : Habitat, logement, autopromotion, participation, écologie, politiques publiques

Riassunto: *Il Cohousing rinvia alle operazioni effettuate da gruppi di cittadini che desiderano concepire, costruire e gestire collettivamente i loro alloggi. Il suo recente sviluppo in Francia chiama in causa i processi di trasformazione sociale legati alla crisi economica, ecologica e sociopolitica dell'inizio del XXI^o secolo. In tal modo, a partire dall'indagine sul campo condotta a Strasburgo e a Grenoble, l'articolo analizza le alternative che il cohousing propone in termini di accesso all'alloggio, di sviluppo sostenibile urbano e di partecipazione civica. Se le esperienze osservate permettono chiaramente di superare le aspirazioni individuali e di rinforzare l'implicazione collettiva dei cittadini nella costruzione della città, il "costo sociale" che esse implicano, in materia di risorse culturali, d'impegno e di tempo, pone la questione del ruolo delle istituzioni e della loro capacità ad accompagnare queste iniziative e/o ad assicurarne la parità d'accesso.*

Parole chiave: Habitat, alloggio, autopromozione, partecipazione, ecologia, politiche pubbliche

En France, on assiste depuis le début des années 2000, au renouveau de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'habitat participatif », pour qualifier des opérations portées par des groupes de citoyens désireux de concevoir, construire et gérer collectivement leurs logements. Ces projets, qui répondent à une volonté d'« habiter autrement », trouvent leur origine dans les expériences coopératives de l'après Seconde Guerre mondiale ou dans les mouvements autogestionnaires des années 1960-70, mais se réactualisent dans un contexte de « crises ». Crise économique d'abord, qui exclut de plus en plus de ménages, y compris des classes moyennes, de l'accès au logement dans les centres urbains. Crise écologique ensuite, qui suscite des réflexions sur le développement urbain durable et sur la transformation de nos modes de vie. Crise politique et sociale enfin, qui se traduit par une remise en cause de la démocratie représentative et une montée en puissance des mouvements citoyens revendiquant des formes d'organisation de la société plus horizontales, faisant plus de place aux « savoirs d'usages » (Sintomer, 2008 ; Nez, 2011).

On ne peut définir l'habitat participatif sans commencer par souligner la spécificité de la terminologie française¹. En effet, l'expression « habitat participatif » s'est généralisée dans les années très récentes, alors qu'on utilisait plus volontiers auparavant les notions d'« habitat groupé », « partagé », « coopératif », etc., pour désigner les mêmes projets. Ce changement de vocabulaire n'est pas sans lien avec la vogue participative, mais révèle surtout la structuration des réseaux d'acteurs impliqués dans le développement de l'habitat participatif (associatifs, professionnels et décideurs publics) (Roux, 2012). En effet, la

¹ Notons qu'il existe une très grande variabilité des vocables utilisés en Europe pour qualifier ce que nous désignons ici comme « habitat participatif » : *cohousing*, *collaborative* ou *self-help housing* en anglais, *baugruppen* ou *genossenschaft* en allemand, *woongroepen* ou *samenhuizen* en néerlandais, *habitat groupé* ou *coopératives d'habitants* en français, etc., sont les termes les plus usités, mais ne sont que quelques exemples parmi beaucoup d'autres. En Italie, comme dans d'autres pays européens, c'est généralement le terme anglais *cohousing* qui est retenu pour fédérer un ensemble d'expériences.

dénomination commune a été un élément important pour rendre visible le mouvement et le légitimer au-delà de la diversité des postures et des initiatives (D'orazio, 2012). C'est au cours des rencontres nationales de l'habitat participatif organisées à Strasbourg en 2010, que l'expression a été retenue pour fédérer un ensemble de projets dont l'objectif est, selon la définition des réseaux associatifs : « *la recherche d'alternatives aux cadres de production classiques du logement, en positionnant l'utilisateur au cœur de la réalisation et de la gestion de son lieu de vie* » (Livre blanc de l'habitat participatif, 2011, préambule).

Nous utilisons donc ici la notion d'habitat participatif dans une acception large, qui renvoie à une pluralité d'initiatives pouvant prendre des formes très diverses du point de vue juridique (copropriétés, locations HLM, coopératives d'habitants), de la composition sociale des groupes concernés (entre-soi, mixité sociale, générationnelle), des typologies architecturales et urbanistiques proposées (habitat individuel ou collectif, urbain ou rural), etc. Ces variations peuvent sembler très grandes, mais elles renvoient surtout à des différences formelles puisque les projets d'habitat participatif se fondent sur un ensemble de valeurs communes, qui s'articulent autour des idées de partage, de responsabilité écologique et de participation citoyenne (Bresson, Denèfle, 2015).

Si les projets sont encore peu nombreux en France, le travail de lobby des acteurs de l'habitat participatif a abouti à une reconnaissance législative avec la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, qui propose une définition de l'habitat participatif dans le Code de la construction et de l'habitation :

« L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. [...] L'habitat participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de

solidarité entre habitants » (Art. L. 200-1)².

Il est encore trop tôt pour dire quels seront les effets de la loi ALUR sur le développement de l'habitat participatif en France³, mais on peut dorénavant et déjà remarquer que ce type de montage intéresse de plus en plus les décideurs publics, qui y voient plusieurs avantages pour le développement durable et solidaire de leurs territoires. Ces opérations groupées d'un nouveau genre permettraient, premièrement, de réguler l'inflation immobilière et les inégalités socio-spatiales qui lui sont liées en proposant de nouveaux modes d'accès au logement ; deuxièmement de recomposer la ville sur elle-même et d'augmenter la qualité architecturale et environnementale des bâtiments ; troisièmement de donner corps aux politiques locales de démocratie participative et de favoriser le lien social.

Mais qu'en est-il véritablement ? L'habitat participatif peut-il présenter des pistes de réponses ou des alternatives aux crises urbaines (économique, écologique, politique et sociale) ? L'objectif de cet article n'est pas de discuter le concept de « crise » en lui-même - dont l'usage généralisé ces dernières années tend à brouiller la définition - mais plutôt de réfléchir aux processus de transformations sociales qui lui sont liés et aux effets sur la fabrique de la ville. La notion de « crise » peut renvoyer à différentes structures de la société (économique, politique, morale, etc.) et à des phénomènes d'intensité variable, mais elle traduit toujours l'idée d'une rupture, d'une période de troubles et d'incertitudes, où les difficultés sont ressenties comme paroxystiques et révélatrices de changement. Dans ce sens, les temps de crises sont des périodes de basculements des modèles sociaux, au cours desquelles émergent des formes d'adaptation, de débrouille ou d'ajustement.

2 La loi prévoit deux formes de sociétés d'habitat participatif : la coopérative d'habitants et la société d'attribution et d'autopromotion. Les sociétés coopératives ont pour objectif d'attribuer aux habitants la jouissance d'un logement par acquisition de parts sociales, alors que les sociétés d'autopromotion peuvent attribuer la propriété du logement (ce qui implique une division en lots comme dans les copropriétés).

3 Au moment de la rédaction de cet article, les décrets d'application de la loi ALUR concernant les sociétés d'habitat participatif ne sont pas encore publiés.

C'est ce « potentiel transformatif » des situations de crises (Béal et Rousseau, 2014) que nous souhaitons interroger en prenant comme point d'observation le développement de l'habitat participatif en France. À partir d'une série d'enquêtes menées à Strasbourg et Grenoble⁴, nous nous proposons d'analyser les alternatives que suggère l'habitat participatif en termes d'accès au logement, d'écologie et de participation citoyenne.

L'habitat participatif comme réponse à la crise du logement ?

La question de l'accès au logement est certainement un des principaux éléments déclencheurs du renouveau de l'habitat participatif en France. Les projets des années 2000 se distinguent de ce point de vue des expériences antérieures, telles que celles du mouvement de l'habitat groupé autogéré (MHGA) des années 1970-80, avec lesquelles ils entretiennent pourtant une relation de filiation indéniable.

La déstabilisation des classes moyennes et l'accession à la propriété

La politique volontariste d'accession à la propriété, amorcée dès les années 1970 en France, n'a pas été propice aux initiatives collectives et les quelques expériences réalisées à la marge dans ces années-là par le MHGA se fondaient davantage sur une remise en cause des normes d'habiter et sur un idéal communautaire, que sur la nécessité de se loger (MHGA, 1983). Ce n'est pas le hasard si la période des années 1980-90 est une période en creux pour les projets d'habitat alternatif, c'est le temps du

4 Enquêtes mises en oeuvre en 2012 et 2013 dans le cadre du programme de recherche ALTER-PROP, financé par l'ANR. Les résultats présentés ici reposent sur l'analyse de trois types de données :

1° Un corpus d'observations et d'entretiens réalisés dans les ensembles d'habitat participatif suivants: Eco-Logis et Greenobyl à Strasbourg (67), le PasSage et la Salière à Grenoble (38).

2° La documentation disponible sur ces mêmes projets (plans, brochures, dossier de présentation, rapports, sites web des habitants, chartes rédigées par les groupes, etc.).

3° Des entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux de l'habitat participatif à Strasbourg et à Grenoble (militants associatifs, architectes, professionnels de la ville, consultants, services municipaux, élus).

rêve pavillonnaire, où les classes moyennes ont largement pu accéder à la propriété individuelle, se constituant ainsi un patrimoine, gage de leur promotion sociale.

Mais les crises économique, financière et immobilière qui ont inauguré le XXI^e siècle ont limité l'accès au logement à ces mêmes catégories sociales, antérieurement mieux protégées et fédérées « sur un espoir de progression qui semblait irréversible » (Bacqué et Vermeersch 2007, 39). Les classes moyennes des années 2000 sont déstabilisées (Bosc, 2008 ; Chauvel, 2006), elles peuvent se loger mais se trouvent néanmoins dans des situations inconfortables, soit du point de vue de la qualité de leur habitation, soit de celui de son acquisition. Les grands pôles urbains sont évidemment plus concernés, du fait de l'insuffisance de l'offre de logements et du fort renchérissement des biens immobiliers. Malgré ces difficultés, le modèle de l'accession à la propriété continue d'être perçu comme un élément de sécurisation tant patrimoniale que statutaire pour ces groupes sociaux fragilisés (Cusin, 2012). De même, la figure du pavillon est tenace et de nombreux ménages, en particulier de jeunes couples avec des enfants au foyer, choisissent de s'éloigner des agglomérations et de se « réfugier » dans des zones périurbaines (Jaillet, 2013), où le foncier est plus accessible et où le rêve de maison individuelle devient possible.

Pourtant cette solution n'est pas satisfaisante pour celles et ceux qui privilégient la proximité des quartiers centraux dans leurs choix résidentiels. Nos enquêtes montrent en effet que les populations impliquées dans des projets d'habitat participatif aspirent à rester dans les centres : pour les jeunes actifs, en particulier, les familles monoparentales ou les personnes vieillissantes, la densité des services et des équipements, tout comme la diversité des pratiques et des relations sociales, restent des atouts primordiaux de la ville. Tous les prétendants à l'habitat participatif que nous avons rencontrés à Strasbourg et Grenoble nous ont dit l'importance de la proximité urbaine dans leurs choix résidentiels. L'implantation dans un quartier central est même souvent une des conditions *sine qua non* des projets, comme par exemple pour le groupe Greenobyl dans l'hyper-centre strasbourgeois :

« On voulait une parcelle en centre-ville, parce qu'on travaille en centre-ville, on n'a pas de voiture, on est adhérent d'un service de location de voitures partagées, donc pour nous il était important d'avoir un terrain le plus central possible pour limiter les déplacements »⁵.

C'est la combinaison des avantages de la ville avec une certaine qualité architecturale (logements spacieux, espaces extérieurs, performances énergétiques, etc.) qui est recherchée par ces citoyens. Toutefois, leurs niveaux de revenus, dans un contexte de tension du marché immobilier, ne leur permettent pas d'accéder à des logements qui répondraient à l'ensemble de ces critères. D'un côté ces habitants ne sont pas éligibles au logement social, de l'autre ils ne peuvent pas accéder à la propriété dans les quartiers centraux et sont souvent contraints de passer par la location privée qu'ils estiment pourtant trop coûteuse et de qualité médiocre. Pour ces habitants, l'habitat participatif se présente alors comme une « troisième voie » (Dossier de la revue *Territoires*, 2010 ; Maury, 2009), une alternative entre habitat social et parc privé, propriété et location, individuel et collectif. En mutualisant leurs ressources (moyens financiers, compétences et savoir-faire, etc.), ils entendent accéder à une qualité de logements à laquelle ils n'auraient pu prétendre seuls, et surtout qui n'existe pas sur le marché (Biau et Bacqué, 2010).

L'autopromotion comme alternative

Les expériences d'habitat participatif en cours à Strasbourg illustrent bien cette dynamique. La pression foncière y est telle que l'accession à la propriété est quasi-impossible pour les ménages aux revenus modestes ou moyens. Strasbourg fait en effet partie des villes françaises où le prix de l'immobilier est le plus élevé, par conséquent seuls 27,1 % des ménages strasbourgeois sont propriétaires⁶. De

⁵ Extrait d'entretien avec une habitante du projet Greenobyl à Strasbourg, 28 juin 2012.

⁶ La France compte 57,7% de propriétaires, mais les disparités territoriales sont importantes, plus l'urbanisation est élevée et plus il est difficile d'accéder à la propriété en ville (Vorms, 2014). Pour les plus grandes villes françaises, le nombre de propriétaires ne dépasse que rarement les 35%, on en compte, par exemple, 33,1% à Paris, 43,9% à Marseille, 33,9% à Lyon, 33,4% à Toulouse, 37,2% à Nantes, 31,6%

même la location privée est coûteuse. C'est ce qui a conduit, en 2001, un petit groupe de citoyens à se constituer en association dans le but « *de promouvoir des actions exemplaires d'urbanisme, notamment par la création d'écoquartiers et la construction de logements en autopromotion reposant sur l'initiative citoyenne et répondant mieux aux attentes des habitants* »⁷. Les membres fondateurs de l'association Eco-Quartier Strasbourg (EQS) sont des militants ou sympathisants de la cause écologiste, qui partagent des expériences associatives locales, dans les domaines du développement durable, de l'éducation populaire ou de l'économie sociale et solidaire. En s'appuyant sur l'exemple des *baugruppen* allemand (littéralement « groupes de construction ») et en particulier de l'écoquartier Vauban à Fribourg, ils militent pour le développement de l'autopromotion, qui permet à des particuliers de se regrouper pour devenir collectivement maître d'ouvrage et pouvoir maîtriser l'ensemble de la conception et de la construction de leur futur lieu de résidence. Pour EQS, « *l'autopromotion est une alternative à la promotion privée ou sociale et à l'habitat individuel, une manière plus qualitative, plus économique et plus durable de fabriquer de l'urbain mixte avec un voisinage convivial et harmonieux* »⁸.

À partir de 2004-2005, sous l'influence du nouveau président de l'association, urbaniste et directeur de service dans une commune de l'agglomération, l'association décide de revoir l'échelle du projet à la baisse et de commencer par une première expérience innovante en construisant un seul immeuble en autopromotion. Le projet Eco-Logis regroupe une dizaine de familles, qui après plusieurs années de négociations, obtiennent en 2007, que la ville de Strasbourg leur vende un terrain dans un quartier en renouvellement urbain, situé à proximité

à Bordeaux, 28% à Lille, 37,5% à Grenoble (INSEE, RP2011).

7 Extrait du texte de présentation d'Eco-Quartier Strasbourg sur le site web de l'association: <http://www.ecoquartier-strasbourg.net/index.php/lassociation/eqs-qui.html> [consulté le 25 juillet 2015].

8 D'après une définition proposée par Alain Meyer dans son mémoire intitulé *Pour une autopromotion en France selon l'exemple allemand des Baugemeinschaften. Essai de guide pratique* (2007), reprise dans la plaquette de présentation d'EQS et dans l'ouvrage collectif *Guide pratique de l'autopromotion* (2011).

du centre-ville et à quelques minutes à pied d'une station de tramway. Il s'agit donc d'un projet collectif, mais dans lequel chaque ménage peut imaginer son propre logement en fonction de ses aspirations et de ses moyens. L'immeuble Eco-Logis est finalement livré en 2010. Il comprend 11 logements (du studio au 6 pièces) et des espaces partagés (une salle commune, une chambre d'amis, une buanderie, un atelier, des caves et un jardin). Les ménages de l'immeuble sont essentiellement constitués de couples avec ou sans enfants (5 couples avec de jeunes enfants ou des adolescents ; 2 jeunes couples sans enfants ; 1 couple de retraités dont les enfants sont adultes), mais on compte aussi 3 célibataires (1 femme seule dont les enfants ont quitté le foyer ; 2 jeunes habitants arrivés après la livraison du projet). Si les âges sont relativement mélangés (de 20 ans à plus de 60 ans, sans compter les enfants), on constate une assez grande homogénéité sociale dans le groupe (professions libérales ou intellectuelles, cadres, employés, exerçant dans les collectivités ou dans les milieux de la culture, de l'éducation et de la santé).

Depuis 2010, plusieurs autres groupes d'habitants se sont constitués à Strasbourg et se sont tournés vers l'association EQS, afin de bénéficier de l'expérience de « l'opération-prototype » Éco-Logis, devenue pour certains « l'emblème de l'autopromotion à la strasbourgeoise » (Debarre et Steinmetz, 2012). EQS poursuit donc ses activités en accompagnant de nouveaux projets, on en compte aujourd'hui une vingtaine principalement dans l'Eurométropole de Strasbourg⁹, mais plus généralement en Alsace (2 réalisés, 3 en chantier, 6 en cours de conception, 8 au stade de projet).

Il existe des projets similaires à Grenoble, où le foncier est très contraint par la géomorphologie de la ville, et donc très cher. La Salière, par exemple, livré en 2010, est un immeuble conçu en autopromotion par cinq familles, pour qui l'accès au terrain a été facilité par la municipalité dans le cadre d'un appel à projets d'habitat innovant en 2007.

9 Dans le cadre de la réforme territoriale et de la loi dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (27 janvier 2014), la communauté urbaine de Strasbourg est devenue « l'Eurométropole de Strasbourg » au 1^{er} janvier 2015.

Selon les chiffres disponibles, on peut estimer le coût global de l'opération à environ 30% en dessous du coût de l'accession classique dans le centre de Grenoble. Aussi, pour que leur projet n'alimente pas l'inflation immobilière, les habitants de la Salière ont signé une clause anti-spéculative, en plus de la clause spécifique à l'acte de cession du terrain par la commune, qui assure que l'effort consenti par la collectivité ne pourra pas être détourné de son objet et que le bénéficiaire ne pourra pas réaliser de plus-value illégitime. La Salière a également la particularité de reposer sur un montage financier indexé sur le niveau de ressources des familles. Chaque ménage est propriétaire de son logement et en assume le coût et les charges, mais il y a une répartition solidaire des coûts d'investissement et de fonctionnement des parties communes :

« On a convenu que l'investissement pour les parties communes c'était grosso modo 200.000 € et cette somme-là on ne l'a pas divisée aux millièmes comme on aurait dû le faire, on l'a divisée aux richesses, donc on a pris le capital plus les revenus de chacune des familles et on a fait une clé de répartition à partir de ça. [...] Pour vous donner un ordre d'idée, il y avait deux familles qui avaient été propriétaires avant donc qui avaient un apport plus conséquent, donc ça s'est beaucoup joué là-dessus, plus que sur les salaires. Il y a une famille qui a payé environ 30.000 € de plus que ce qu'elle aurait payé en division aux millièmes et une deuxième qui a payé environ 20.000 € de plus. [...] Donc ça c'était un truc important dans la vie du groupe et dans la décision collective, en gros le principe de départ c'était de se dire que les plus riches vont payer plus que, entre guillemets, les plus pauvres »¹⁰.

Les habitants de la Salière ont choisi de partager un jardin, un toit-terrasse, une salle commune de 50 m² et des ateliers. La répartition des charges relatives au fonctionnement de ces espaces est réévaluée annuellement en fonction des revenus de chacun. Toutefois, les écarts sociaux sont assez faibles au sein du groupe. Il n'y a pas non plus de mixité générationnelle, les ménages de la Salière sont tous composés de couples trentenaires ou quarantenaires avec enfants. Comme dans le cas d'Eco-Logis, la composition du groupe d'habitants met en évidence deux particularités : la présence de compétences techniques en

interne (urbanistes, agents des collectivités) et le partage de valeurs et d'engagements communs (économie sociale et solidaire, participation à une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, etc.).

Les exemples d'Eco-Logis et de la Salière ne peuvent à eux seuls décrire la totalité du spectre des projets d'habitat participatif français, qui peuvent prendre des connotations sociales très différentes. Les observateurs décrivent deux tendances principales : la première, proche des milieux altermondialistes, milite pour la propriété collective et la sortie du système spéculatif, en revendiquant la reconnaissance du statut des coopératives d'habitants ; alors que la seconde, plus proche des réflexions de l'économie sociale et solidaire, se focalise sur l'autopromotion permettant des circuits courts et donc une maîtrise totale du projet immobilier par le groupe d'habitants, comme c'est le cas pour Eco-Logis. Il existe cependant des postures intermédiaires ou hybrides (D'Orazio, 2012), comme c'est le cas pour La Salière. Finalement, les écarts idéologiques sont relativement faibles, car les projets d'habitat participatif partagent avant tout l'objectif de répondre pragmatiquement à la question de l'accès à un logement de qualité à un coût minimal, en mutualisant une partie des contraintes. Ces projets ont également en commun de concerner essentiellement des familles, la plupart du temps des couples avec des enfants au foyer, qui se retrouvent autour des valeurs de solidarité et d'entraide. Si le soutien des institutions est important pour ces projets (notamment pour l'acquisition du foncier), il reste secondaire. Les groupes d'habitants s'appuient d'avantage sur les réseaux associatifs et militants (dont ils constituent souvent le socle) pour bénéficier d'un accompagnement autour des questions administratives, financières, juridiques ou techniques. Ce qui les place clairement dans des logiques d'*empowerment* (Bacqué et Biewener, 2013) face à la crise du logement dans les zones urbaines.

¹⁰ Extrait d'entretien avec un habitant de la Salière, 25 juin 2012.

L'habitat participatif comme réponse à la crise écologique ?

Dans l'habitat participatif, l'alternative ne se situe pas uniquement autour des questions économiques d'accès au logement, l'idée de partager à plusieurs les difficultés liées à la production et à la gestion de son lieu de vie repose également sur la volonté de s'impliquer dans un projet collectif respectueux de l'environnement.

L'engagement écologique et le renouvellement des pratiques quotidiennes

Nos enquêtes montrent que les prétendants à l'habitat participatif se retrouvent autour d'engagements communs, qui dépassent largement la question du logement et interrogent l'ensemble de leurs pratiques quotidiennes (consommation, éducation, implication dans la vie de la cité, etc). Souvent issus des métiers de la ville, de la culture, de l'éducation ou de la santé, ces habitants ont la particularité d'avoir des niveaux de diplômes élevés et de s'investir dans des réseaux associatifs et militants qui constituent des lieux de socialisation et de rencontres (Roux, 2012), voire même parfois des supports, pour leurs projets de vivre ensemble. Une des formes les plus communes d'engagement au sein de ces groupes s'inscrit dans ce qu'on peut appeler très largement la mouvance écologique. Les préoccupations environnementales constituent même pour certains habitants la motivation principale à s'inscrire dans un groupe (Lietaert, 2012). L'association Eco-Quartier Strasbourg illustre bien cette tendance, on a vu plus haut qu'elle avait été le point d'appui des futurs habitants de l'immeuble Eco-Logis et qu'elle continue d'accompagner des ménages soucieux de l'environnement dans leur rapport au logement.

La responsabilité écologique des projets d'habitat participatif se lit dans l'attention qui est portée *primo* à l'éco-construction, *secundo* à la transformation des modes de vie, *tertio* à la mutualisation des espaces et des équipements. Les bâtiments les plus récemment livrés que nous avons visités répondent tous à des normes de qualité environnementale élevées quant aux

choix des matériaux ou des performances énergétiques. La Salière à Grenoble ou Eco-Logis à Strasbourg sont, par exemple, des immeubles en structure bois bénéficiant du label BBC (Bâtiment Basse Consommation)¹¹. Les projets plus anciens, comme Le PasSage à Grenoble (livré en 1995), ne sont pas aussi performants du point de vue de la construction, mais favorisent, de la même manière que les groupes des années 2000, des pratiques « éco-responsables » : déplacements doux, recyclage, lutte contre le gaspillage, « locavorisme »¹², préférence pour l'agriculture biologique, compostage, etc. Cette évolution des modes de vie aurait pu être considérée il y a encore quelques années comme le fait de groupes minoritaires et/ou contestataires, mais elle fait désormais écho à la prise de conscience générale des impératifs écologiques de notre siècle. Toutefois, nos enquêtes révèlent que le choix de modes de vie plus responsables n'entraîne pas systématiquement un abandon des usages, mais plutôt des formes d'arrangements, qu'on observe par exemple dans les pratiques de partage. La mise en commun d'espaces ou d'équipements habituellement réservés à l'usage personnel est très importante dans l'habitat participatif et permet des économies d'échelle. Selon les projets observés, le partage peut se limiter à quelques espaces (*a minima* un jardin, très souvent une salle polyvalente et une chambre d'amis) ou concerner de multiples équipements du quotidien (cuisine collective, atelier, salle informatique, laverie, outils, voiture, matériel de sport ou de loisirs, etc.). D'une manière générale, les pratiques étiquetées « écolos » au sein de ces groupes renvoient plus à une volonté d'exprimer ou d'afficher symboliquement des valeurs politiques communes, que de faire face aux risques environnementaux. Cette remarque rejoint les analyses sur les représentations sociales de la crise écologique en France et la difficulté à mettre en relation des risques globaux et des pratiques quotidiennes

11 Depuis 2012, selon la Réglementation Thermique française (RT2012), la consommation en énergie primaire d'un bâtiment basse consommation (BBC) est inférieure de 80% à la consommation normale réglementaire.

12 Le « locavorisme » est une pratique de consommation consistant à privilégier les produits frais et de saison cultivés dans un environnement géographique proche. Les « locavores » s'approvisionnent sur les marchés, chez les agriculteurs ou paysans locaux, plutôt que dans la grande distribution.

locales (Caillaud et *al.*, 2010). Toutefois, si les valeurs écologiques défendues dans l'habitat participatif sont avant tout un moyen de faire groupe, elles nourrissent aussi largement l'idée de « produire du changement par le quotidien » (Bacqué et Vermeersh, 2007, 97).

Une stratégie de développement urbain durable

À l'échelle de la ville, le potentiel de durabilité de ces opérations groupées - en termes notamment de renouvellement urbain, de densification, de qualité environnementale, etc. - intéresse de plus en plus les collectivités, qui y voient un moyen d'innover sur leurs territoires et d'expérimenter de nouvelles stratégies de développement urbain. Alors qu'initialement, dans les projets d'habitat participatif, le recours aux institutions étaient très limité, depuis quelques années (moins de dix ans), le soutien des municipalités est de plus en plus courant. Les collectivités sont même parfois à l'initiative des programmes, comme c'est le cas dans les appels à projets lancés par les villes de Strasbourg et de Grenoble, qui sont des moyens d'impulser des opérations de petite taille, en facilitant l'accès au foncier et en accompagnant les groupes d'habitants dans leurs démarches administratives. La promotion de l'habitat participatif dans les politiques publiques locales peut également passer par son inscription dans les projets d'aménagements (ZAC, écoquartiers) ou dans les documents d'urbanisme (programmes locaux de l'habitat), ce qui assure une réserve foncière et permet aux communes d'envisager des opérations de plus grande ampleur et dans une cohérence urbaine plus globale. Cependant, il faut noter que les projets initiés par les collectivités restent peu nombreux en France pour deux raisons : d'abord, parce que les habitants qui répondent à ces appels d'offre représentent encore une minorité, composée essentiellement de militants disposant du capital culturel idoine pour s'investir dans de telles démarches ; ensuite, parce que l'autopromotion ne fait pas encore vraiment partie du référentiel des professionnels français de l'habitat (architectes, bailleurs, techniciens).

La ville de Strasbourg n'a pas immédiatement entendu les revendications

des premiers groupes d'habitants. C'est la nouvelle municipalité socialiste arrivée en 2008, et plus particulièrement l'élu écologiste à l'urbanisme, qui a choisi de développer une politique en faveur de l'habitat participatif. En créant une direction « autopromotion et habitat participatif » avec un personnel dédié au sein du service d'urbanisme et en ayant recours aux outils précités (appels à projets, projets d'aménagement, documents d'urbanisme), Strasbourg occupe désormais une place de précurseur dans le paysage français de l'habitat participatif. Pour la ville, c'est avant tout une manière d'asseoir une politique d'encouragement à l'habitat écologique, puisque les terrains sont vendus aux autopromoteurs avec un abattement calculé en fonction des performances environnementales des bâtiments. Les deux parties sont gagnantes : l'investissement est relativement faible pour la municipalité et la valeur écologique des projets facilite l'accès au foncier pour les groupes. Pour l'instant les opérations d'habitat participatif réalisées à Strasbourg présentent des qualités environnementales certaines (qu'il faudrait cependant évaluer plus précisément à long terme), mais elles ne représentent que quelques opérations ponctuelles¹³, qui permettent surtout de régénérer du foncier difficile à exploiter autrement (notamment par des promoteurs privés). C'est une manière de développer la ville à petite échelle en la reconstruisant sur elle-même et à faible investissement, mais il faudra attendre pour savoir si les 10% d'autopromotion prévu dans les documents d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg¹⁴ seront respectés et permettront de développer des projets à plus grande échelle.

Grenoble, quant à elle, bénéficie d'une expérience de 7 ans d'appels à projets d'habitat innovant. Comme à Strasbourg, ces consultations n'ont donné lieu qu'à quelques opérations de petite taille. L'inscription des initiatives habitantes dans les documents d'urbanisme grenoblois

13 Pour l'instant, seuls deux projets sont sortis de terre à Strasbourg (Eco-Logis et Greenobyl). Malgré les 15 terrains mis à disposition par la ville en 2009 et 2011, la réalisation d'habitat participatif reste laborieuse.

14 L'Eurométropole de Strasbourg prévoit d'intégrer 10% d'opérations en autopromotion dans les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Pour l'instant seule la ZAC Danube est concernée.

n'est pour l'instant pas systématique, mais certains programmes pilotes, comme le projet phare de l'écoquartier de Bonne, sont significatifs des orientations urbanistiques actuelles, qui affichent une proximité axiologique avec l'habitat participatif. On observe à Grenoble une volonté de penser la production de la ville en concertation avec les habitants. Cette tendance de « l'urbanisme participatif » traverse l'ensemble des acteurs institutionnels et on peut citer par exemple les actions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE 38)¹⁵, qui a choisi de porter les valeurs de l'habitat participatif au travers d'actions de sensibilisation et d'information auprès des particuliers, des professionnels et des élus. À Strasbourg, le CAUE 67 a également joué un rôle fondamental dans le développement des appels à projets d'habitat participatif, en s'inspirant du modèle tout proche des *baugruppen* allemands. D'une manière générale, les institutions s'appuient largement sur des expériences emblématiques d'écoquartiers en Europe (Fribourg-en-Brisgau et Tübingen en Allemagne, Eva Lanxmeer aux Pays-Bas, etc.) pour penser de nouveaux modèles de développement urbain durable sur leur territoire (Bresson et Tummers, 2014). À Grenoble et à Strasbourg, comme ailleurs, même s'il n'y a pas de logique de duplication à l'identique des politiques publiques, les retours d'expériences étrangères permettent aux responsables locaux de s'approprier l'idée que les écoquartiers pourraient servir d'« incubateurs » à l'habitat participatif (*La Revue Durable*, 2012).

La participation des habitants comme réponse à la crise de la démocratie représentative ?

L'habitat participatif est un point d'observation très éclairant des basculements idéologiques, qui conduisent les citoyens à accentuer leur exigence de participation, en réaction à une société qu'ils estiment trop hiérarchisée, trop cloisonnante.

15 Les CAUE en France sont des organismes départementaux, dont la mission est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en conseillant à la fois les particuliers, les professionnels et les collectivités locales.

Coproduction et autogestion

Alors qu'habituellement, les citoyens, quel que soit leur statut d'occupation, n'ont que peu de pouvoir sur la production de leur logement, l'habitat participatif vise au contraire à encourager les ménages à assumer collectivement et sans intermédiaire toutes les questions inhérentes à leur espace de résidence, de sa phase de conception à sa gestion. L'affirmation des habitants dans l'élaboration du projet renverse ainsi la tendance qui consiste d'ordinaire à les placer en situation de coercition et à les exclure des décisions qui les concernent. Si chaque ménage peut déterminer à sa guise les formes de son logement, il s'implique également dans la mise en œuvre de l'ensemble et participe activement à la réalisation des espaces communs. L'équilibre entre individuel et collectif se discute dans les nombreuses réunions du groupe, en parallèle des questions complexes de financement, de montage juridique, de réglementations, etc. Cet investissement, en termes de compétences, de relations sociales et surtout de temps, représente un « coût social » conséquent, compensé par les bénéfices d'un logement choisi. Notons que les projets d'habitat participatif que nous avons enquêtés ont mis entre 5 et 10 ans à aboutir !

Une fois le projet livré, les membres du groupe s'approprient l'espace qu'ils ont pensé collectivement. Après avoir passé des mois, et même des années, à discuter des plans de leur futur habitat, à partager les tourments de sa mise en œuvre, ils deviennent voisins et font enfin l'expérience du vivre-ensemble. Chaque ménage est responsable de l'entretien de son propre logement mais la logique d'autonomie et de mutualisation implique une organisation de l'ensemble en autogestion. Les tâches sont nombreuses (administration, bilans budgétaires, travaux d'entretien, aménagements, etc.) et les modes d'organisation varient d'un projet à l'autre. On retrouve néanmoins des principes constants en ce qui concerne la gouvernance, la prise de décision ou les règles de conduite. Premièrement, l'idéal démocratique prôné dans l'habitat participatif amène les groupes à prendre les décisions selon le principe coopératif « une personne = une voix », qui vise l'égalité des responsabilités de chacun,

quelle que soit sa part dans la copropriété. Deuxièmement, dans la plupart des groupes, les décisions ne sont pas prises à la majorité, mais à l'unanimité. La recherche du consensus se fonde sur une volonté de reconnaître l'intérêt de tous les points de vue, même les plus divergents, et de trouver des solutions qui satisfassent la pluralité des opinions émises sans forcément passer par le vote. Enfin, troisièmement, l'ensemble des modes de fonctionnement choisis par le groupe est consigné dans une charte (ou un « règlement de maison »), qui n'a pas de vertu juridique mais qui formalise l'identité et les valeurs du collectif. Sur le temps long, cette charte, bien qu'elle ne soit pas figée et puisse évoluer, sert de référentiel, en particulier pour les nouveaux arrivants desquels il est attendu une adhésion à l'esprit du projet. Le renouvellement de la population se fait donc le plus souvent par cooptation sociale, « selon des modalités plus ou moins formalisées qui reposent sur des logiques d'affinités personnelles, sociales et politiques au travers de réseaux amicaux et militants » (Biau et Bacqué, 2010, 128).

Dans la pratique, les principes liés à la coproduction et à l'autogestion des ensembles d'habitations ne sont pas appliqués sans difficultés, ni sans désaccords. La mise en œuvre d'un projet d'habitat participatif est souvent éprouvante et chronophage. Mais pour les groupes les plus anciens que nous avons rencontrés, comme le PasSage à Grenoble, dont les habitants cohabitent depuis près de vingt ans, il semblerait que les contraintes s'amenuisent avec le temps et que les activités collectives se renouvellent en fonction de l'évolution du groupe.

Les limites de la participation

Du côté des collectivités, l'habitat participatif permet de « *responsabiliser les habitants* »¹⁶ en leur donnant la possibilité de devenir collectivement maître d'ouvrage et de participer de manière plus directe à la fabrique de la ville. Cependant, la complexité des projets d'habitat participatif pose la question des catégories de population prêtes à s'investir. Les expériences que nous avons observées à Strasbourg ou à

16 Selon les dires du directeur de projets « autopromotion et habitat participatif » de la ville de Strasbourg, entretien du 29 juin 2012.

Grenoble montrent que ce sont le plus souvent les catégories sociales bien pourvues culturellement qui prennent part à ces expériences. À l'inverse, les populations les plus défavorisées y sont mal représentées. Plusieurs facteurs peuvent être en cause et expliquer cette limite. D'abord, l'implication dans de tels projets requiert beaucoup de temps, or certains habitants ont des contraintes dont ils ne peuvent se défaire pour des raisons économiques (horaires de travail, gardes d'enfants, etc.). Il existe également un décalage important entre les temporalités des projets urbains et les temporalités habitantes (9 ans de gestation pour Eco-Logis et 7 ans pour la Salière), ce qui contribue à exclure les citadins qui se trouvent dans l'urgence de se loger. Enfin, la question des « compétences à participer » est également essentielle. Sur ce point, le niveau d'instruction est déterminant : la capacité à s'exprimer en groupe, à saisir les enjeux face au poids des expertises professionnelles, à se familiariser avec les procédures administratives, etc., s'avèrent de puissants atouts pour les collectifs d'habitants. Nos enquêtes révèlent que les individus les plus engagés dans l'habitat participatif disposent de compétences techniques ou de ressources culturelles pour faire valoir leur démarche et véhiculer un discours audible auprès des institutions. Les initiatives, en apparence portées par des « citadins ordinaires », bénéficient en réalité de « savoirs professionnels diffus » (Sintomer, 2008), qui montrent que « les frontières ne sont pas toujours étanches entre les différents types d'acteurs et de savoirs » (Nez, 2011, 389). Le projet Eco-logis, par exemple, a été en grande partie porté par un des habitants urbaniste de métier ; plusieurs habitants de Greenobyl sont architectes et maîtres d'œuvre de leurs futurs logements ; La Salière compte aussi des professionnels de la ville : « *Dans le groupe il y a des individus qui ont des compétences ou qui sont dans des domaines professionnels proches voire très proches de la maîtrise d'œuvre, donc ça a aidé forcément dans l'avancement du projet !* »¹⁷.

La tendance qui consiste pour les collectivités à s'appuyer sur les ressources des classes entrepreneuriales ou l'imaginaire

17 Extrait d'entretien avec un habitant de la Salière, 25 juin 2012.

des populations culturellement favorisées pour développer la ville est une critique importante faite à l'autopromotion (Fezer et Heyden, 2007). On pourrait légitimement craindre que le recours à l'habitat participatif devienne pour les responsables politiques un outil de « régénération par la culture » et de gentrification, qui écarterait les catégories sociales déjà exclues du marché immobilier dans les centres urbains. Certaines municipalités, comme Strasbourg, tentent de corriger cette limite en encourageant les montages avec des bailleurs sociaux. De même, le service dédié à l'habitat participatif à Strasbourg a tiré des enseignements de sa première consultation et privilégie désormais le projet de vie présenté par les futurs cohabitants, plutôt que le projet architectural qui requiert des ressources et/ou des compétences techniques que la plupart des ménages ne peuvent pas mobiliser :

« Lors de la première consultation on se rendait bien compte que les gens qui avaient des capacités techniques ou financières ou de gestionnaires, etc., étaient favorisés par rapport à ceux qui ne les avaient pas, et on a absolument voulu sortir de ça. D'ailleurs dans la deuxième consultation on a rendu l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) obligatoire et ça a fait réagir les gens qui avaient des capacités, qui disaient : « attendez, nous on est archi, on est sociologue, on n'a pas besoin d'AMO, on sait faire tout seul ! », mais on n'a pas été d'accord et on a appliqué la même règle à tout le monde »¹⁸.

Pour faciliter l'organisation des groupes et faire avancer les projets plus vite, la ville de Strasbourg est donc désormais plus attentive à l'accompagnement des autopromoteurs. Elle a non seulement imposé l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, mais encore développé un partenariat avec Eco-Quartier Strasbourg, en conventionnant l'association pour qu'elle accompagne et forme les groupes sélectionnés. Cette idée d'une professionnalisation de l'habitat participatif, amplement partagée par le réseau associatif, pose question, car c'est une manière d'ordonner la participation citoyenne et de réintégrer des intermédiaires entre habitants, professionnels et élus. De plus, ce double rôle de « citoyen professionnel », que jouent les responsables associatifs ou les accompagnateurs de projets, entre habitants-

¹⁸ Extrait d'entretien avec le directeur de projets « autopromotion et habitat participatif » de la ville de Strasbourg, 29 juin 2012.

militants et consultants, est ambigu dans un domaine où la coopération et le partage sont sensés restreindre les rapports marchands (Roux, 2012).

Conclusion

C'est très largement la crise économique, en particulier l'augmentation spéculative des prix de l'immobilier et l'installation d'une situation chronique de précarité professionnelle dans des milieux sociaux jusque-là épargnés, qui est le socle du développement de l'habitat participatif en France. Ce moment de déclin des classes moyennes est concomitant d'une montée en puissance des mouvements en faveur de la préservation de l'environnement et de la participation citoyenne, que les groupes les plus favorisés culturellement ont investis comme contrepoids symbolique à leur déclassé social. C'est donc bien en résistance aux crises économique, écologique, politique et sociale que ces populations s'engagent dans des projets d'habitat participatif. En se réappropriant les conditions de production et de gestion de leurs espaces de vie, ils tendent à s'écarter du modèle néolibéral de fabrique de la ville et remédient ce faisant à leur difficulté d'accès à un logement de qualité en zone urbaine.

Pour les auteurs du mouvement convivialiste, qui vise à synthétiser toutes les forces alternatives au système dominant (Caillé et Chaniel, 2014), la « crise » peut être source de renaissance et stimuler la recherche de nouveaux équilibres sociaux, réaffirmant la responsabilité des citoyens face aux défis du XXI^e siècle (Morin et Viveret, 2010). Cependant, cette vision positive de la « crise » se heurte à la question des inégalités sociales et culturelles et à la capacité des différents groupes sociaux à se prendre en charge ou à résister aux contraintes socio-économiques. De ce point de vue, l'habitat participatif est un exemple éclairant : s'il présente une alternative indéniable en permettant de dépasser les aspirations individuelles et de renforcer les liens sociaux à l'échelle du logement, voire du quartier, le « coût social » qu'il implique, en termes de ressources culturelles, d'engagement et de temps, exclut presque mécaniquement les populations les plus fortement affectées par les crises.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Bacqué M.-H., Biewener C. (2013), *L'empowerment une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Bacqué M.-H. et Carriou C. (2011), « Participation et politiques du logement en France. Un débat qui traverse le XX^e siècle », in Bacqué, M.-H. et Sintomer, Y. (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 155-174.
- Bacqué M.-H. et Vermeersch S. (2007), *Changer la vie ? Les classes moyennes et l'héritage de mai 68*, Paris, Les Éditions de l'Atelier.
- Béal V. et Rousseau M. (2014), « Alterpolitiques! », *Métropoles*, n°15 [En ligne] URL : <http://metropoles.revues.org/4948>
- Biau V. et Bacqué M.-H. (dir.) (2010), *Habitats alternatifs : des projets négociés ?*, Rapport de recherche, Paris, PUCA.
- Bosc S. (2008), *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Bresson S. (2012), « La participation des habitants dans la production du logement en France. L'exemple des projets d'habitat coopératif de l'agglomération Lilloise », in Fajardo-Garcia, G. y Senent-Vidal, M.-J. (dir.), *Economía social: identidad, desafíos y estrategias*. Valencia : Ed. CIRIEC-España, 125-140.
- Bresson S. et Denèfle S. (2015), "Diversity of self-managed co-housing initiatives in France", *Urban Research & Practice*, Special Issue, février.
- Bresson S. et Tummers L. (2014), « L'habitat participatif en Europe », *Métropole*, n°15 [En ligne] URL : <http://metropoles.revues.org/4960>
- Caillaud S. et al. (2010), « Penser la crise écologique : représentations et pratiques franco-allemandes », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n°87, 621-644.
- Caillé A. et Chanial P. (dir.) (2014), « Du convivialisme comme volonté et comme espérance », *Revue du MAUSS*, n°43.
- Chauvel L. (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil.
- Collectif (2010), Dossier « Habitat coopératif: une troisième voie pour l'accès au logement ? », *Territoires*, n°508, mai, 23-37.
- Collectif (2011), *Guide pratique de l'autopromotion*, Strasbourg : Eco-quartier Strasbourg, CAUE du Bas-Rhin.
- Collectif (2011), *Le livre blanc de l'habitat participatif*, Strasbourg, Strasbourg : Eco-quartier Strasbourg.
- Collectif (2012), Dossier « Ecoquartiers : des aspirations individuelles à l'intérêt collectif », *La Revue Durable*, n°45, avril-juillet.
- Cusin F. (2012), « Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ? », *Espaces et sociétés*, n°148-149, 17-36.
- D'Orazio A. (2012), « La nébuleuse de l'habitat participatif. Radiographie d'une mobilisation », *Métropolitiques*, [En ligne] URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-nebuleuse-de-l-habitat.html>.
- Debarre A. et Steinmetz H. (2012), « L'invention de l'autopromotion à Strasbourg », *Métropolitiques*, [En ligne] URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html>.
- Fezer J. et Heyden M. (2007), « L'ambivalence de la participation et l'urbanisme situationnel », *Multitudes*, n°31, 83-90.
- Iorio A. (2011), « Habitat et participation. Une approche anthropologique de projets d'habitat alternatif dans les contextes italien et français », Actes de la Journée doctorale, GIS Démocratie et Participation, Paris, 18 octobre, [En ligne] URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/content/habitat-et-participation-une-approche-anthropologique-de-projets-dhabitat-alternatif-dans-le>
- Jaillet M.-C. (2013), « Peut-on encore vivre en ville ? », *Esprit*, numéro thématique « Tous périurbains ! », n°303, 68-82.
- Lallement E. (2010), « Ruptures, abandons, déplacements. Ethnologie des pratiques alternatives de consommation et d'échange », *Sociologies pratiques*, n°20 (1), 23-36.
- Lerousseau N. (dir.) (2014), *L'habitat coopératif*, Paris : Michel Houdiard Editeur.

- Lietaert M. (2012), *Le Cohabitat. Reconstituons des villages en ville !*, Bruxelles : Couleur Livres.
- Maury Y. (2009), *Les coopératives d'habitants*, Bruxelles : Editions Bruylant.
- MHGA (1983), *Habitats autogérés*, Paris : Éditions Alternatives/Syros.
- Morin E. et Viveret P. (2010), *Comment vivre en temps de crise ?*, Paris, Bayard.
- Muller B., Barbier J.C. et Bresson, M. (dir.) (2012), *Les Solidarités à l'épreuve des crises*, Paris : L'Harmattan.
- Nez H. (2011), « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris ». *Sociologie*, 2011/4, Vol. 2, 387-404.
- Roux N. (2012), « La dynamique de réseaux pour le développement et la reconnaissance de l'habitat coopératif/groupé en France », Communication VII Congreso Internacional Rulescoop, Université de València (Espagne), 5-7 septembre, [En ligne] URL : <http://www.congresorulescoop2012.es/comunicaciones/?search-by=autor&search-tema=0&search-keyword=0&search-string=roux>
- Sintomer Y. (2008), « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, 115-133.
- Vorms B. (2014), « Vers un monde de propriétaires ? Politique du logement et statuts d'occupation en France et à l'étranger », *Revue d'économie financière*, n°115, 69-86.